



Le Mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse

Mesdames, Messieurs,

**PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT**

**MEMBRE DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET À LA
DÉCENTRALISATION**

**ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA
CREUSE**

**CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF**

**Juillet 2025
Numéro 17**

Le 20 juin dernier se tenait le Comité interministériel aux ruralités à Mirecourt, dans les Vosges, présidé par François Bayrou, Premier ministre, accompagné de sept ministres.

Si cet événement a traduit un intérêt pour nos campagnes, son résultat a laissé sur leur faim commentateurs et associations d'élus. Il ne s'est pas traduit par la présentation d'un plan global et ambitieux, mais seulement par le maintien de dispositifs existants, sans soutien financier supplémentaire, avec toutes les menaces pesant sur cette hypothèse de statu quo (ex : Villages d'avenir, Petite villes de demain, dotation aménités rurales, aides aux commerces, partenariat avec la Banque des territoires, France Services...).

Mais un état des lieux objectif et complet de France Ruralités manquait à l'appel (exemple sur la santé : seuls 11 médicobus sont déployés sur les cent promis ; sur l'éducation : une insuffisante promesse de concertation ...).

Par ailleurs, j'exprime mon opposition à la suppression de l'A.N.C.T. (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), prônée par une Commission d'enquête du Sénat. Si des économies sont à rechercher par la fusion ou la disparition de certains opérateurs de l'État, il serait malvenu de casser un outil qui commence à faire ses preuves en matière d'ingénierie, et dont il serait souhaitable d'accroître la visibilité.

Nous demeurons en attente d'une réelle politique d'aménagement équilibré du territoire, en lien avec le budget de l'État pour 2026.

Le Premier ministre a présenté un plan de redressement des finances publiques s'appuyant sur une réduction du déficit pour atteindre 3% du PIB d'ici 2029. Cela représente 44 milliards d'euros d'économies à réaliser pour l'année prochaine. Si la nécessité de maîtriser les dépenses publiques est un objectif partagé, le Gouvernement fait le choix d'un chemin périlleux pour les services publics et les collectivités territoriales.

Les 5,3 milliards d'euros demandés aux collectivités (en réalité beaucoup plus, car il convient d'ajouter les coupes budgétaires dans le budget de l'État sur les politiques publiques co-pilotées avec lui) mettent en péril leur capacité d'action, alors que certaines sont déjà au bord de l'asphyxie.

D'autres choix sont possibles (une fiscalité plus juste avec une taxation des ultras-riches, suppression de certaines aides publiques inefficaces, lutte active contre la fraude fiscale, taxe renforcée sur les transactions financières...).

Nous demandons au Gouvernement d'entendre la voix des élus locaux et des collectivités.

Enfin inscrite à l'agenda de l'Assemblée nationale, la proposition de loi sur le statut de l'élu a été adoptée par les députés. Dans une prochaine lettre, je reviendrai sur ce texte car une deuxième lecture aura lieu en septembre, avec des dispositions très attendues par les élus à huit mois des élections municipales.

Je vous souhaite un agréable été.



Bourganeuf, le 8 juillet 2025

**JEAN-JACQUES
LOZACH**

*SÉNATEUR
DE LA CREUSE*

*PRÉSIDENT DU
GROUPE RURALITÉS
DU SÉNAT*

*MEMBRE DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET À LA
DÉCENTRALISATION*

*ANCIEN PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA CREUSE*

*CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF*

Objet : Demande de réouverture du service de radiothérapie du Centre Hospitalier de Guéret

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur une situation sanitaire dramatique ayant cours dans mon département de la Creuse, laquelle illustre la problématique de l'accès équitable aux soins spécialisés dans les territoires les plus fragiles.

Depuis la mi-février 2025, le Centre hospitalier de Guéret (ville préfecture) – unique structure de radiothérapie du département – a vu ce service suspendu. Cette interruption, que rien ne justifie sur le plan matériel ou technique (avec l'acquisition d'un accélérateur de particules dernier cri d'un coût de 3 millions d'euros), résulte d'un défaut de mise en œuvre de la convention qui lie le CHU de Limoges (établissement support) à l'hôpital de Guéret (établissement de santé de référence), dans le cadre du groupement hospitalier de territoire (GHT) Limousin. La convention, en conformité avec le schéma régional de santé (SRS), prévoit explicitement la mise à disposition d'un binôme de professionnels – un radiophysicien et un radiothérapeute – dont l'absence empêche le fonctionnement du service depuis cinq mois, en dépit d'annonces de réouverture pour mai, puis juillet 2025.

Concrètement, des patients creusois, engagés dans des protocoles oncologiques dont chacun mesure l'intensité et la violence physique et mentale, se voient contraints de parcourir quotidiennement jusqu'à quatre heures de route pour se rendre à Limoges, Clermont-Ferrand ou Châteauroux, afin de recevoir des traitements par rayons de quelques minutes.

Il apparaît clairement que ni l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ni le CHU de Limoges ne manifestent la volonté politique et opérationnelle nécessaire au respect effectif de ladite convention. La continuité des soins semble reléguée au second plan, derrière des logiques d'opportunité ou de convenance administrative. Cette inertie organisée prend, aux yeux des patients creusois, la forme d'un mépris institutionnel insoutenable.

En refusant de remédier à ce dénuement sanitaire, malgré l'alerte de la population, des élus et des soignants, l'ARS comme le CHU semblent entériner une forme de hiérarchisation des territoires et une gestion à plusieurs vitesses, en s'affranchissant d'une obligation régaliennes. L'Agence régionale de santé, chargée d'assurer la cohérence de l'offre de soins dans la région, ne paraît plus garante du service public. La carence manifeste d'organisation et de solidarité médicale est interprétée localement comme une démission de ses responsabilités, voire une complicité passive.

Cette situation interroge profondément sur l'efficacité réelle des GHT et sur la valeur des engagements territoriaux dès lors que leur application reste suspendue à des logiques de disponibilité individuelle ou à des arbitrages administratifs discrétionnaires, au mépris des réalités locales

Elle révèle en outre une inégalité flagrante d'accès aux soins : selon qu'ils résident en zone rurale ou en métropole, les malades du cancer ne reçoivent pas les mêmes soins, dans les mêmes conditions, au même moment. Cette discrimination territoriale constitue une atteinte grave au principe fondamental d'égalité devant le service public, et plus largement une rupture du pacte républicain.

Il serait erroné de considérer ce cas comme isolé. Nombre de départements périphériques ou peu densément peuplés connaissent des situations analogues, affectant en particulier les disciplines spécialisées. Le sentiment d'abandon y est profond ; le lien de confiance entre l'État et les citoyens se disloque et la fracture territoriale ne cesse de se creuser.

Madame la Ministre, vous avez récemment pris des engagements clairs en matière de renforcement de l'offre de soins de proximité. Le cas de Guéret vous donne l'occasion d'en éprouver la portée concrète. Cette situation mérite une réponse urgente, structurelle et humaine, car elle interroge autant notre organisation hospitalière que nos valeurs collectives.

Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les mesures que votre ministère entend prendre à très brève échéance pour assurer la réouverture effective du service de radiothérapie du CH de Guéret, et, plus largement, pour garantir la présence pérenne de praticiens spécialisés dans les centres hospitaliers des territoires dits "périphériques", et notamment la Creuse.

Dans l'attente de votre réponse que je souhaite à la hauteur des enjeux, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Jean-Jacques LOZACH

Madame Catherine VAUTRIN

Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
14, avenue Duquesne
75 350 Paris SP 07

PERMANENCE PARLEMENTAIRE : 2 RUE ZIZIM - 23400 BOURGANEUF
TEL 05 55 64 14 19 - jjlozach@jjlozach.fr
www.jjlozach.fr

Pierre MENDÈS-France :

« La République doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire, à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la misère, de la routine, des préjugés, éternellement inachevée tant qu'il reste des progrès à accomplir. »

Cette motion a été adoptée, avec le vote de la totalité de l'opposition départementale et d'une partie de la majorité.

Motion relative à la taxe ZUCMAN

Présentée par Jean-Jacques LOZACH et Marinette JOUANNEAUD, conseillers départementaux du canton de Bourganeuf

- Étant donnée la proposition récente de Gabriel ZUCMAN, directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité, reprise sous forme de proposition de loi ;
- Considérant la nature de cette taxe dite « taxe sur le patrimoine des ultras-riches » et son rapport estimé d'environ 20 milliards d'euros – impôt-plancher de 2% sur les patrimoines dépassant 100 millions d'euros ;
- Étant donné son récent parcours législatif (adoption le 20 février 2025 à l'Assemblée nationale, rejet au Sénat le 11 juin dernier) ;
- Considérant les grandes difficultés budgétaires auxquelles sont aujourd'hui confrontées les collectivités locales, en particulier les conseils départementaux, et souhaitant réduire l'inégalité devant l'impôt (proportionnellement, les plus gros patrimoines paient beaucoup moins d'impôts que les classes moyennes).

Le conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 4 juillet 2025 :

Demande au Gouvernement l'inscription rapide de la Taxe Zucman à l'agenda parlementaire, dans la perspective de son fléchage, total ou partiel, au bénéfice des collectivités territoriales.

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Mon équipe :

Armelle MARTIN,
Conseillère départementale
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

Mes collaborateurs parlementaires :

CREUSE :
Fatima LARIGAUDERIE et Valérie MARTINON PIGEAT
05 55 64 14 19
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jlozach@jlozach.fr

PARIS :
Gabriel CAZAUBON
01 42 34 29 63
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06